



M. CABOCHE Tony, 150 Ancienne Route Nationale, 62350 MONT-BERNANCHON - Tél : 06.12.62.07.77
N° Producteur : 628312 - Formation ACACED validée le 20/10/2019
<https://www.centrale-canine.fr/elevage-628312> ou <https://dearummonte.chiens-de-france.com>

Mr Mme
Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
e-mail : téléphone : _/_/_/_/_

Atteste sur l'honneur vouloir réserver un chiot de Race CANE CORSO

Sexe : Couleur (*) :
Date de naissance : (Disponible dès 8 semaines) Pucé(e), Primo-vacciné(e), Vermifugé(e)
NOM DU PERE : Toblerone Sangue Magnifica NOM DE LA MERE : Milla des Déeses du Temple

PRIX DE VENTE : EUROS

Acompte : € euros (en chiffre et en lettre).
Date :

Espèce Chèque N° :
(Acompte de minimum 300 €, en cas de désistement de l'acheteur les sommes seront gardées à titre de dédommagement, la totalité du prix du chiot sera payé maximum lors du départ de celui-ci, en cas d'un dernier paiement par chèque il devra être encaissé 24h avant le départ du chiot).

CONDITIONS PARTICULIERES : Chien destiné à la compagnie. Le choix du chiot se fera dès 6 semaines. L'éleveur se réserve le 1er choix.

A Mont-Bernanchon, DATE :
L'acheteur Le vendeur
bon pour acceptation, lu et approuvé

(*) : sous réserve de disponibilité

CONDITIONS DE VENTE

ACOMPTE : Lie entièrement les parties qui ne peuvent plus se dégager de la vente. L'acheteur est tenu de payer l'intégralité du prix, le vendeur est tenu de le livrer.

Si pour une raison indépendante de la volonté de l'éleveur le chiot ne peut être livré (décès ou maladie), celle-ci s'engage à rembourser le dépôt. L'ACHETEUR garantit qu'il n'agit pas en qualité d'intermédiaire d'un tiers quel qu'il soit. S'il s'avère être le cas, le contrat de vente ou la réservation serait immédiatement rompu(e) et l'éleveur serait libre de reprendre ou faire reprendre le chiot ou chien, les sommes versées ne seraient pas restituées à l'acheteur. Les frais engagés pour le retour du chiot (ou chien) chez son éleveur resteraient à la charge exclusive de l'acheteur.

SI L'ACHETEUR NE PEUT PLUS GARDER SON CHIOT (ou chien) quel que soit le motif ou l'âge du chien, il s'engage à en aviser son éleveur qui reste prioritaire sur la reprise de ce dernier. En aucun cas, il ne le revendra ou le cédera à une tierce personne. L'ACHETEUR s'engage à prendre possession du chiot entre 8 et 9 semaines passée cette limite l'acheteur s'engage à verser un supplément au vendeur.

Conformément à l'article L.612-1 du code de la consommation, le médiateur de la consommation désigné en cas de litige est mediavet (<http://mediavet.net>)

exemplaire : / 2